

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOUIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

ILES IONIENNES.

Corfou, le 10 septembre. — Le tems des fonctions du président du sénat des îles Ioniennes étant expiré, le lord haut-commissaire a réélu, à la satisfaction générale, le chevalier Merino Veja, grand-croix de l'ordre de St. Michel et de St. George.

ITALIE.

Rome, le 26 septembre. — Le saint père est de nouveau atteint de son mal ordinaire, les hémorrhoides; il n'a pas donné hier son audience hebdomadaire au conseil-d'état, et n'admet généralement personne devant lui. Cette indisposition qui jusqu'à présent ne se manifestait que périodiquement tous les deux ans, s'est déclarée cette fois plutôt que de coutume, et donne quelques inquiétudes.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 octobre. — Une lettre de Buénos-Ayres, datée du 22 juillet, reçue par un navire qui vient d'entrer dans la rade de Cork, apporte l'importante nouvelle que la discussion qui s'était élevée entre le gouvernement de Buénos-Ayres et l'amiral brésilien, avait conduit aux explications les plus satisfaisantes, et qu'en conséquence les relations amicales entre les deux états ne seraient pas interrompues. Cependant les hostilités étaient poussées avec vigueur sur la rive orientale, et le bruit courait que les insurgés avaient obtenu quelques avantages. Voici l'extrait de cette lettre :

Buénos-Ayres, 22 juillet.

« La correspondance entre ce gouvernement et l'amiral brésilien s'étant terminée d'une manière amicale, ce matin l'escadre a fait un salut général et arboré le pavillon de Buénos-Ayres, comme étant en paix avec cette place. Les forts ont rendu le salut. La guerre sur la rive orientale se poursuit avec vigueur, et le bruit court ici qu'un des généraux impériaux a été mis en déroute complète. Nous n'avons pas de ce côté du fleuve des nouvelles positives des patriotes; mais nous ne doutons pas que les insurgés, par leur unité et l'énergie de leurs efforts, ne parviennent définitivement à expulser les Brésiliens. Ils ont déjà réussi à établir un congrès provincial et ont envoyé deux de ses membres au congrès général séant dans notre ville. »

— Des lettres de Gibraltar du 15 septembre portent, que le consul de Sicile avait reçu un exprès pour lui annoncer que l'empereur de Maroc se proposait de déclarer incessamment la guerre à Naples, à la Toscane, à l'Autriche, la Prusse et aux villes anseatiques, parce que ces gouvernemens n'avaient pas de consuls résidans dans son empire. Cependant l'état de la marine impériale jette du ridicule sur ce projet de guerre en gros. Toute la force navale de S. M. marocquaine se compose d'une seule goëlette.

— Extrait d'une lettre de Paris :

Le roi de Prusse a eu, depuis son séjour à Paris, plusieurs longues conférences avec le duc d'Angoulême, et l'on croit que ce sont les affaires de la Grèce et de l'Espagne qui les ont le plus occupés. Les communications avec l'Espagne continuent d'être fréquentes; dans la dernière quinzaine, on a remarqué que souvent quatre à cinq courriers étaient arrivés dans un jour au ministre des affaires étrangères. L'emprunt projeté de l'Espagne avait pour opposant M. de Villèle, qui avait fait tous ses efforts afin de l'obtenir pour MM. Rothschild, sur la base de la capitulation des anciens troupes des cortès.

— Le *Globe* parle de lettres reçues d'Elmina (Cap-Coast) sous la date du 1^{er} juillet, d'après lesquelles il serait question de l'exécution d'une menace d'hostilités par le gouverneur anglais M. Turner, contre deux forts appartenant aux Pays-Bas, parce que des colons hollandais auraient, à ce qu'il prétend, secouru les Ashantées dans l'attaque de ces derniers sur les possessions anglaises.

FRANCE.

Paris, 9 octobre. — Le passage de M. de Lafayette à Rouen a donné lieu le 7 à une scène tumultueuse, dont a été l'occasion fait : quelques individus, la plupart étrangers à la ville, auxquels se sont réunis un certain nombre de curieux, s'étant portés, à la sortie du spectacle, sous les fenêtres de la maison, ont témoigné, par leurs cris, le désir que M. le marquis de Lafayette se présentât, et des vivats se sont fait entendre; c'est à ce moment que la police a dû intervenir et fait dissiper l'attroupement, conformément aux réglemens.

— Le conseil d'administration de la caisse hypothécaire fait voter d'un prêt de trois millions de francs, pour aider à la reconstruction des maisons incendiées à Salins.

— Le roi de Prusse dîne aujourd'hui chez le roi. C'est le dîner

d'adien. Le soir il assistera à l'Opéra, et lundi il partira pour retourner dans ses états.

— Le roi de Prusse vient de faire remettre à M. le chevalier Chérubini, directeur de l'école royale de chant et de déclamation, une très belle bague en diamans, accompagnée d'une lettre signée de la main de S. M., en témoignage de satisfaction d'une messe en musique que ce célèbre compositeur avait eu l'honneur d'adresser au roi.

— Suivant les dernières nouvelles d'Espagne, on désespérait de la vie de D. Victor Saez, ex-confesseur du roi, ex-chanoine de Tolède, et évêque actuel de Tortose.

— L'arrondissement de Tonnerre, déjà si cruellement victime, l'an dernier, des ravages d'une louve enragée, vient de voir se renouveler d'une manière plus terrible de pareils désastres. Une louve furieuse a porté la désolation dans les communes d'Argenteuil, Pasilly, Sarry et Villers-Hauts : quinze personnes ont été grièvement blessées, quatre sont déjà mortes de leurs blessures, les autres laissent peu d'espoir, l'épouvante était au comble, et plus de trois cents personnes réunies sous les ordres de MM. le marquis de Louvois et de Taulay, lieutenans de louveterie, se dirigeaient sur les traces de cet animal, lorsqu'il tomba sous les coups de deux hommes courageux armés d'une fourche et d'un bâton. Les frères Baillot, laboureurs de Verdonne, n'ont pas craint d'affronter un péril certain pour rendre à leur pays un service signalé. Cette louve, d'une petite espèce, est de la race ordinaire; elle s'élançait à la figure de ses victimes, et ne lâchait prise que lorsqu'elle avait entièrement dépeuplé la tête de toutes les parties charnues. C'est dans ce cruel état qu'on a découvert les cadavres des personnes mortes; et c'est encore ainsi qu'existent pour quelques heures des malheureux qui appellent la mort à grands cris.

— Nous avons déjà signalé plusieurs fois les accidens déplorables qui arrivent par suite de l'imprudence des conducteurs de voitures publiques. Le 16 août dernier, la voiture la *Diligence*, faisant le service de Paris à Saint-Germain, rentra dans la cour où elle stationne. Un jeune homme avait été placé sur l'impériale par le conducteur. En passant sous la porte cochère, celui-ci l'avertit de se baisser, ce qu'il fit en effet; mais l'espace compris entre le haut de la porte et l'impériale ne se trouvant pas assez large, le jeune homme eut l'épine du dos fracassée et mourut des suites de sa blessure. Hier le tribunal de police correctionnelle a été saisi de cette affaire, et a condamné les entrepreneurs de la *Diligence*, à 50 fr. d'amende et 1,200 de dommages-intérêts. Le cocher a été renvoyé de la plainte.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 10 septembre. — Le bruit a couru ici que Canaris était parvenu à incendier une partie de la flotte égyptienne, destinée à la seconde expédition qui se préparait dans le port d'Alexandrie contre la Morée, et que l'arsenal même avait beaucoup souffert de l'explosion des bâtimens. Plusieurs lettres particulières nous sont parvenues; elles confirment la nouvelle, mais en bornant le succès de l'entreprise à l'incendie d'une frégate seulement.

Il paraît certain que l'insurrection des Grecs dans l'île de Candie fait les progrès les plus alarmans pour les Turcs et les Egyptiens. Les habitans des îles de l'Archipel ont envoyé un secours de 2,500 hommes aux insurgés, ainsi que des armes et des munitions. Le tout a débarqué sans obstacles.

— Des lettres de Zante annoncent que Jussuff-pacha, gouverneur de Patras, a été tué dans une sortie qu'il avait faite pour aller ravager les campagnes.

— Le blocus établi par les Grecs sur la côte de l'Albanie, depuis Mourto jusqu'au golfe de l'Arta, et le blocus du golfe de Corinthe, publié par les commandans des divisions, ont procuré aux Hellènes d'importantes captures. Plusieurs bâtimens autrichiens, chargés de vivres pour les Turcs, ont été arrêtés et conduits à Missolonghi, les autres à Napoli de Romanie, où leur cargaison a été jugée de bonne prise; ces bâtimens ont été déchargés et renvoyés sur leur lest.

Les amis de l'humanité, de l'équité naturelle et de la Grèce, dit le *Journal des Débats*, doivent éprouver une profonde douleur en lisant la proclamation du gouvernement anglais, qui renferme en vigueur une loi qui empêche autant que le pouvoir légal en Angleterre le peut, tout sujet britannique de participer à une intervention armée en faveur des Grecs.

Nous disons autant que le pouvoir légal le peut; car c'est le bill contre les enrôlemens étrangers sur lequel se fondent toutes les défenses et toutes les menaces pénales, contenues dans la proclamation, et ce document lui-même ne diffère pas essentiellement de la proclamation qui fut publiée il y a quelques années à la suite d'un bill, contre tous ceux qui levaient des troupes ou armaient des vaisseaux pour le service des nouveaux états de l'Amérique espagnole. Or, ces mesures ne peuvent pas empêcher les Anglais d'aller prendre du service dans les légions étrangères à la solde de

la Colombie, ni les Cochrane, les Guise, les Crosbys de commander des bâtimens et même des escadres qui combattaient, poursuivaient et détruisaient les bâtimens espagnols et portugais.

L'effet de cette proclamation ne peut donc être apprécié que lorsqu'on verra de quelle manière elle sera exécutée, ce qui dépendra des décisions des tribunaux sur les cas spéciaux qui pourront se présenter. Déjà il est certain que les emprunts grecs n'en souffriront aucune entrave.

Les moyens d'é luder la loi sont assez nombreux. Si lord Castle-reagh, armé sur sa demande du bill contre les enrôlemens étrangers, n'a pu lui donner l'extension que demandait l'Espagne, M. Canning, l'exécutant probablement à regret, ne lui donnera certainement pas une plus grande énergie.

Alors l'effet de la proclamation sera seulement d'ôter à la Porte ottomane tout prétexte pour se plaindre; à la Russie toute occasion d'intervenir en faveur des Turcs, et, par contre-coup, de faire regarder par les croisières anglaises comme légale la capture des bâtimens, prétendus neutres, servant d'auxiliaires aux flottes ottomanes.

— Le *Courrier français* après avoir blâmé les mesures prises par le gouvernement britannique, ajoute: Heureusement, comme le fait observer un journal anglais, si les Grecs n'avaient plus rien à attendre de l'Europe, il est au delà des mers un peuple qui a promis de les secourir: des bâtimens doivent leur arriver des Etats-Unis d'Amérique, et il n'est point à craindre que là un ordre du cabinet vienne arrêter l'élan de la générosité nationale; la déférence pour les volontés de M. de Metternich n'a point cours dans ce pays de liberté. Après tant d'espérances déçues, cette espérance est encore permise aux Grecs; ils avaient, en désespoir de cause, eu recours à un gouvernement protestant, et ils l'ont trouvé presque aussi impitoyable que les gouvernemens catholiques; puissent les Etats-Unis leur prouver qu'un peuple opprimé peut encore compter sur l'appui des républiques, alors que toutes les monarchies l'abandonnent!

Le *Courier anglais* contient les réflexions suivantes sur la proclamation du gouvernement britannique:

La nécessité d'une semblable mesure était devenue d'autant plus urgente que des circonstances récentes rendues publiques avec trop d'ostentation ne laissaient pas d'autre alternative. Nous faisons, comme de raison, allusion à l'expédition projetée par lord Cochrane. On nous demandera peut-être pourquoi cette marche n'a pas été adoptée plutôt. La réponse n'est pas embarrassante. Jusqu'à présent l'assistance donnée à la cause des Grecs par des sujets de S. M. s'est bornée principalement à des envois d'argent, actes qui, bien que leur objet fût constant, n'enfreignaient pas directement l'acte contre les enrôlemens à l'étranger. Il est vrai que quelques individus sujets naturels de S. M. sont entrés au service des Grecs, et il est également vrai qu'en le faisant, ils se sont rendus passibles des peines portées par la loi en question, mais il était évidemment de peu d'importance d'intervenir dans une pareille occasion et pour de semblables personnes. Ce n'était guère la peine de mettre en mouvement le mécanisme de ce qu'on peut considérer comme une grande loi de l'état pour empêcher deux ou trois douzaine d'oisifs d'aller en Grèce tuer ou se faire tuer. Ce n'était pas pour empêcher des actes si mesquins et si peu liés entre eux que le gouvernement de S. M. jugea nécessaire, il y a six ans, de s'armer du pouvoir de la loi dont il s'agit.

Le cas était certainement différent lorsqu'indépendamment des emprunts et de l'assistance individuelle, on annonça publiquement l'intention de préparer dans les ports de la Grande-Bretagne un armement destiné à agir hostilement contre une puissance amie. La bonne foi et l'honneur du gouvernement de S. M. auraient été justement en butte aux soupçons, s'il avait laissé mettre à exécution ce projet sans intervenir comme il avait le pouvoir de le faire. Etre demeuré plus long-temps passif à cet égard aurait créé plus qu'un doute de sincérité de notre neutralité comme nation. La marche qu'on a ainsi forcée le gouvernement de suivre a été promptement adoptée, et la proclamation publiée en conséquence de cette déclaration.

Cette proclamation, dit un autre journal anglais, décide la question du protectorat de la Grèce, et est une réponse un peu disgracieuse au peuple grec pour son offre de remettre ses destinées entre les mains de l'Angleterre. Elle lui causera une grande peine, et l'on ne peut nier qu'elle ne doive avoir pour effet de paralyser son énergie. Toutefois elle sera connue trop tard pour avoir aucune influence sur la campagne actuelle qui sera alors sur le point de se terminer avant que la nouvelle n'en arrive en Grèce. Le principal dommage qu'elle causera sera d'empêcher le départ de la force navale destinée à secourir les Grecs et qui était prête à partir. Elle consiste en quatre bâtimens à vapeur construits de la manière la plus parfaite et capables de porter des canons du plus fort calibre. Ces bâtimens vont être retenus dans le port, et un autre désappointement attend les Grecs: lord Cochrane ne se joindra pas à eux: on assure qu'il a déclaré positivement qu'il n'irait pas en Grèce, si le gouvernement de S. M. élevait la moindre objection contre son départ. Toutefois les Grecs ne seront pas totalement privés d'une force navale capable, pour la grandeur des bâtimens, de lutter avec celle de leurs ennemis. Deux fortes frégates qui ont été construites pour eux aux Etats-Unis arriveront probablement avant la fin de l'année. Les bons de l'emprunt grec ont éprouvé une baisse considérable.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 OCTOBRE.

Avant-hier, à son retour de Seraing, le prince Frédéric a reçu à sa table M. le gouverneur et M. le général commandant de la province, le directeur de la fonderie, le commandant de la place, MM. les officiers supérieurs et capitaines d'artillerie.

— Dans la dissertation sur le beau pour laquelle M. Jean-Henri Defooz, de Liège, élève de notre université, a obtenu la médaille d'or, non-seulement il a donné lui-même une nouvelle définition du beau, comme nous l'avons annoncé; mais il a encore analysé et jugé celle qu'on a donnée Hemsterhuis, et l'a comparée, pour la mieux apprécier, avec les définitions du beau qu'on doit aux philosophes.

— On mande d'Aix-la-Chapelle, le 11 octobre:

« S. M. le roi, par ordre du cabinet en date du 17 août dernier, rend applicable aux provinces du Rhin et de Westphalie, la déclaration du 23 novembre 1803, qui prescrit que, dans les mariages mixtes, les enfans seront élevés dans la religion du père. »

— Il paraît que l'affaire de M. de Muynck vicaire de l'église de Saint-Nicolas, à Gand, est arrangée; voici quelques éclaircissements à ce sujet: M. de Muynck avait été dénoncé au procureur du roi, relativement à ses sermons; mandé devant M. le juge d'instruction, il ne s'y rendit point; de sorte que le ter. de ce mois, on procéda à la mise des scellés chez lui, avec les formalités accoutumées, et il fut décerné un mandat d'arrêt. Monsieur De Muynck, instruit de l'accusation, s'est, dit-on, empressé de transmettre à M. le juge d'instruction les sermons incriminés, et attendu qu'on n'y aurait rien trouvé de reprehensible, il n'aurait pas été donné suite à la plainte.

(Journal de la Belgique.)

— Grande nouvelle. Houra! pour nos petits pères. On nous écrit de Lille, que les petites économies des révérends de Saint-Acheul leur permettent d'ériger près de notre frontière une succursale en guise de souris pour les apprentis jésuites des Pays-Bas. La maison sera placée sous le feu de notre canon. C'est assez près. En vérité, ce n'est pas assez pour un pays si célèbre par ses arts, ses manufactures et ses produits agricoles.

(Journal de Gand.)

— Voici un tableau de la composition de la chambre des députés en France, propre à faire apprécier de quelle manière les intérêts généraux de la nation sont représentés; sur 428 députés composant la chambre, il se trouve 393 fonctionnaires ou nobles, et seulement 36 industriels, dont 17 négocians, 7 banquiers, 4 avocats, 3 manufacturiers, 1 maître de forges, 1 médecin et 1 homme de lettres. En vérité, ce n'est pas assez pour un pays si célèbre par ses arts, ses manufactures et ses produits agricoles.

Si les intérêts du commerce et de l'industrie n'y sont compris et défendus que par 36 députés, en revanche les prétentions de l'aristocratie y sont soutenues par 2 princes, 1 duc, 37 marquis, 83 comtes, 23 vicomtes, 31 barons, 8 chevaliers et 83 autres personnalités titrées, sans désignation spéciale.

L'administration ne s'est pas plus oubliée que la noblesse dans cette répartition de l'influence sociale. Ses mesures y sont appuyées par trois ministres à portefeuille, 5 ministres d'état, 10 directeurs de service, 12 conseillers d'état, 8 maîtres des requêtes, 20 préfets, 10 conseillers de préfecture, 5 receveurs-généraux, 20 présidens de cours, 10 procureurs du roi, 18 juges, 27 généraux, 16 officiers supérieurs, 35 fonctionnaires salariés de différentes autres classes, et 177 fonctionnaires sans salaire, dont 71 maires.

— On lit dans l'*Echo du Midi* du 4 octobre (feuille ministérielle surnommée le *Moniteur gascon*) « La retraite ecclésiastique » du diocèse de Montpellier vient de se terminer, elle a été donnée par deux JÉSUITES, MM. Calla et Glore. » L'*Echo du Midi* ajoute à cette nouvelle que ces deux jésuites ont fondé dans le diocèse une association monarchique et religieuse. Le ministère français a du moins de la franchise dans ce journal; à quoi bon alors faire renouveler chaque jour dans le *Drapeau blanc* et autres journaux ministériels de Paris des dénégations auxquelles plus personne ne croit.

— Le 8 octobre un marchand de bestiaux dupé par deux flous, qui, sous prétexte de lui échanger son argent contre de l'or, lui avaient donné des rouleaux de pièce de plomb, recouverts d'une ou deux pièces valables, a reconnu ces deux fripons sur le pont Royal (à Paris). Ils se sont échappés par les Tuileries, où le marchand n'a pu entrer... parce qu'il était en veste; (on voit que l'étiquette a toujours des résultats très utiles à la société) mais il a crié aux voleurs sur eux. Un des surveillans les a arrêtés. Ils ont été conduits à la préfecture de police. (Quot.)

STATISTIQUE. — Progrès de la richesse en Angleterre.

A la suite des guerres désastreuses qui ont si long-temps agité l'Europe, les journaux n'ayant plus ni combats, ni victoires, ni défaites à raconter, n'intéressaient qu'autant qu'ils flattaient les passions et les préjugés de leur parti, ou qu'ils annonçaient quelque symptôme de trouble soit dans la haute diplomatie, soit dans le sein des nombreuses coteries que les événemens avaient successivement formées ou abattues, froissées ou servies, et presque toutes mécontentées. Le monde était accoutumé au mouvement; le mouvement était pour ainsi dire devenu l'élément indispensable de la vie de l'Europe. Bientôt cette surabondance d'activité que la paix laissait sans emploi, fut heureusement où s'en prendre sans perdre de son énergie et sans rien bouleverser. La politique en conserva encore une grande part; ce ne fut pas la plus heureuse, et la plupart des chefs de révolutions périrent victimes de leur patriotisme ou de leur ambition. Mais les sciences et les arts, l'industrie et le commerce surent aussi employer à leur profit, cette prodigieuse activité des esprits et des bras que la cessation des guerres avait menacés d'un repos qui ne pouvait leur convenir; ceux-là ne rencontrèrent aucun obstacle qu'ils ne pussent vaincre. Les hommes qui se vouèrent à cette nouvelle destinée avaient trouvé le secret des besoins de l'époque; tous leurs efforts réussirent, et ils ont marché de conquêtes en conquêtes, fondant des écoles d'arts, de sciences, de commerce; des sociétés d'industrie, d'agriculture et d'assurance contre les éléments; érigeant des manufactures et des ateliers de tout genre sur tous les points du globe, en un mot, civilisant, moralisant et enrichissant les peuples, malgré l'énormité des impôts et des sacrifices qu'on en exige sans cesse.

Agissant dans un but et dans des vues qui ne heurtent directement les préjugés ni les passions d'aucun parti, les industriels semblent destinés à éteindre les haines et les vengeances et à conquérir toutes les garanties par leurs travaux pacifiques et conciliateurs. Toutes les sûretés que les peuples réclamaient vainement au nom de la justice qui choque les prétentions de la force, au nom du droit qui blesse les préjugés de l'aristocratie, ils les obtiennent peu à peu au nom des intérêts communs. C'est à cette masse d'hommes paisibles, mais actifs et utiles à tous, que Saint-Dominique

mingue doit la reconnaissance de son indépendance; c'est eux qui ont conquis l'envoi de consuls dans les divers états de l'Amérique du sud; c'est eux encore qui forceront tôt ou tard le gouvernement espagnol obéir à revenir aux mesures de justice et d'humanité que lui prescrivent impérieusement son intérêt et le besoin qu'il a des industriels pour sortir de l'abysses où il est enfoncé.

L'importance de ces services commence à être généralement sentie; aussi l'histoire des découvertes de l'industrie et des arts est-elle devenue aujourd'hui même pour quelques oisifs amateurs de bulletins de guerres, aussi intéressante que les détails d'une bataille ou d'une insurrection l'étaient en 1813 ou en 1815. C'est que les loisirs de la paix ont été employés à méditer sur les grands enseignemens de la guerre, et que le monde commence à comprendre qu'il importe bien plus à son bonheur d'avoir des hommes industriels que des soldats.

Cette révolution qui s'opère chaque jour dans les idées et dont nous nous plaignons à signaler les progrès n'est pas toutefois encore assez générale pour qu'il soit permis de laisser à tous, le soin d'ouvrir les yeux et de constater les grands travaux de l'industrie. Il est encore des hommes qui s'obstinent à rabaisser le mérite des découvertes et l'importance des succès du siècle industriel; pour les forcer à se taire, il faut des faits; pour les réduire à voir le véritable état des choses, il n'est pas de meilleur moyen que de leur mettre des chiffres sous les yeux. C'est ce qui nous a engagés à recueillir, aussi souvent que nous l'avons pu, des détails statistiques sur l'accroissement des opérations industrielles et commerciales des divers états civilisés, et à noter les progrès essentiels des sciences et des arts. Aujourd'hui c'est de la prospérité de l'Angleterre que nous allons offrir le tableau. Elle a marché la première dans la voie de l'industrie nouvelle, elle pourra servir encore long-tems de modèle aux autres peuples de l'Europe; malheur à ceux qu'un patriotisme étroit détournerait d'une aussi sage imitation.

C'est à une revue anglaise que nous empruntons les détails suivans. Il sera facile, après les avoir lus, de vérifier l'augmentation de richesses survenues dans la Grande-Bretagne depuis la paix, et de calculer l'augmentation qui en résulte, d'aisance, de lumières, de moralité et par conséquent de bonheur dans toutes les classes de la société.

Constructions. — Le grand nombre de constructions nouvelles annonce l'abondance des capitaux, et d'une double manière: d'abord on ne bâtit point sans capitaux; et de plus, comme la dépense du logement se trouve toujours dans un certain rapport avec les autres dépenses, tout accroissement dans ce genre de consommation annonce un accroissement proportionnel dans la consommation totale, et par conséquent dans la richesse. En 1801, le nombre des maisons habitées de l'Angleterre, le pays de Galles compris, était de 1,580,923; ce nombre s'est élevé en 1821 à 2,088,156; ainsi l'accroissement pour l'espace de vingt ans a été de 507,233, ou d'environ un tiers. Un fait remarquable, c'est que le nombre de maisons s'est accru dans une proportion moins rapide que le nombre des habitans: la différence pour le terme moyen de la Grande-Bretagne est de 30 à 31 pour cent. Londres, avec les paroisses extérieures, contenait en 1801, 121,000 maisons, 864,845 habitans; en 1821, 164,681 maisons, 1,225,694 habitans. Pour rétablir en 1821 l'ancienne proportion entre les habitans et les maisons, il aurait fallu 12,000 maisons nouvelles. Dans certaines villes manufacturières, la disproportion est encore plus grande; de 1801 à 1821 le nombre des habitans s'est accru à Manchester de 68 pour cent, celui des maisons de 56; à Birmingham, le nombre des habitans s'est accru de 49 pour cent, celui des maisons de 45; à Nottingham, le nombre des habitans s'est accru de 48 pour cent, celui des maisons de 40. A Leeds, à Derby, à Carlisle, le rapport de 1801 s'est conservé en 1821.

La taxe sur les briques, établie en 1784, fournit le meilleur criterium du progrès des constructions. Le nombre des briques qui ont payé la taxe, a été:

Terme moyen des années.	Briques.
1785, 86, 87 de	468,405,628.
1801, 2, 3 de	728,447,055.
1811, 12, 13 de	934,065,839.
1821, 22, 23 de	1,020,289,183.

Canaux. — On sait que l'Angleterre est couverte de canaux. Mais quel intérêt rapportent les capitaux engagés dans ces entreprises? Il a été soutenu dans plus d'un pamphlet qu'il en est des canaux comme d'une loterie, que pour un lot il y a beaucoup de billets nuls, et qu'à prendre le terme moyen, les capitaux employés dans la construction des canaux ne rapportent que l'intérêt ordinaire. Il est facile de décider la question. Presque tous les canaux sont entre les mains de compagnies. Voici les résultats que fournissent les états de quatre-vingts de ces compagnies.

Trente-trois compagnies ont dépensé ou comptent dépenser 3,734,910 livres sterling, et n'ont point encore payé les dividendes. Quatorze ont dépensé 4,073,678 liv. sterl., et paient en dividendes 92,281 liv. sterl. Vingt deux ont dépensé 2,196,000 livres sterl., et paient en dividendes 162,400 liv. sterl. Onze ont dépensé 2,073,300 liv. sterl., et paient en dividendes 216,024 liv. sterl. Il en reste dix, qui ont dépensé 1,127,230 liv. sterl., et paient en dividendes 311,554 liv. sterl. Ainsi la dépense totale s'élève à 13,205,117 liv. sterl.; les dividendes, dans l'état actuel, à 782,257 liv. sterl.; l'intérêt est d'environ 5 3/4 pour 100.

(La suite à un n° prochain.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Encore une nouvelle concession faite aux industriels: le ministre de la marine et des colonies de France a prescrit l'ouverture de cours gratuits d'hydrographie, de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et mé-

tiers, dans tous les ports de mer de France, à Marseille, Bordeaux, Nantes, Caen, de Havre, Rouen, Dunkerque, Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort, Toulon, etc. Ces cours sont, comme on sait, principalement destinés à la classe ouvrière. *YanHuls.*

La 5me. livraison du *Flaxman* lithographié par M. Jobard vient de paraître. Elle contient six planches représentant 1° *Le Xanthe et le Simois s'unissant pour engloutir Achille*; 2° *Les Dieux descendant de l'Olympe pour prendre part au combat des Grecs et des Troyens*; 3° *Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain, au moment où Achille est étendu sur le corps de son ami Patrocle*; 4° *Vulcain soutenu par deux nymphes venant demander à Thétis les motifs de sa tristesse*; 5° *Thétis et Eurynome recueillant Vulcain que Jupiter avait précipité de l'Olympe*; rien n'est plus gracieux que le groupe formé par Thétis et Eurynome; 6° *Phébus cessant d'éclairer la terre, par l'ordre de Junon pour mettre fin au combat des Grecs et des Troyens*. Cette livraison mérite tous les éloges que nous avons donnés aux précédentes. *YanHuls.*

Lord Davenant, drame en prose et en 4 actes, vient d'obtenir au Théâtre français un succès des plus éclatans. Un sujet original traité avec une grande habileté, une suite de situations fortes et pathétiques, un dénouement terrible: voilà, dit un journal de Paris, les élémens et les gages de ce succès, qui paraît devoir être durable. Michelot, qui avait joué avec beaucoup de talent le rôle principal, est venu annoncer que les auteurs désiraient garder l'anonyme.

COMMERCE.

Les vendanges sont terminées dans beaucoup d'endroits du département de la Meuse. En général, on est content de la quantité: quant à la qualité, elle est excellente. La cueillette à Bar-le-Duc a été faite à propos, et par le plus beau tems. Les vins seront délicieux, colorés et de garde.

Corfou, le 27 septembre. — Notre gazette publie aujourd'hui l'acte du gouvernement, par lequel notre port devient port franc.

BOURSE D'ANVERS, du 11 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.
CHANGES. — *L'Amsterdam* court s'est placé à 178 p. 0/10 de perte; le *Londres* court a été recherché à 397 1/2 et le deux mois à 397 1/2; le *Paris* a été demandé à la cote d'hier, ainsi que le *Francfort*; le *Hambourg* est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers petits lots de café *Havane* à 37 1/8 c.; et 65,000 l. bois *Ste.-Malte* lourd, à fl. 18.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 8 octobre.

Dette active, 58 1/4 1/2 3/8. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/64. Bill. de chance, 23 1/4 3/4 5/8. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rentes remb., 88 1/4 3/4 5/8. Lots de 65 69. Act. soc. comm., 100 100 1/4 1/8.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jeu 13 octobre 1825, pour l'avant dernière représentation et à son bénéfice, M. Philippe jouera dans trois pièces.

La première représentation des *dames Martin, ou le mari, la femme et la veuve*, nouveau vaudeville comique en un acte, de MM. Lafontaine, Belle et Tully. M. Philippe remplira le rôle de *Martin*;

Suivi d'une seconde représentation (demandée) du *Champenois*; ces deux pièces seront suivies d'une représentation (demandée) de *M. Sans-Gêne*.

On commencera à six heures très-précises par une ouverture à grand orchestre; chaque entr'acte sera rempli par des ouvertures ou morceaux de musique choisis.

Dimanche 16 octobre, la première représentation de l'abonnement. En attendant la première représentation de *Robin des Bois, ou les trois balles*, opéra-féerie nouveau en 3 actes de M. Castil-Blaze, musique de M. de Weber; orné de costumes, décors nouveaux et de toute la pompe dont il est susceptible.

Les portes et les bureaux seront ouverts de très bonne heure.

TEMPÉRATURE DU 12 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 13 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 15 d. au-dessus.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Ouvrages nouveaux en vente chez GUILMARD, libraire, rue Vineuve-d'Isle, n° 41, et chez Mlles. MAHOUX et de SARTORIUS.

Histoire de la régénération de la Grèce, comprenant le précis des événemens depuis 1740 jusqu'en 1824, par F. C. H. L. Pouqueville, ancien consul-général de France auprès d'Ali-Pacha de Janina, correspondant de l'académie des inscriptions et belles lettres, de l'institut de France, etc., 3e édition, tome 1er. et 2e. Prix 5 fl. 20 cents, P.-B.

Le secret de triompher des femmes et de les fixer, suivi des signes qui annoncent le penchant à l'amour, et des pensées de Montaigne, de Labryère et de Larochehoucauld, sur les femmes, le mariage et la société, par Louis de Saint-Ange, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, 1 vol. in-18, br. Prix 95 cents, P.-B.

Histoire de Napoléon, d'après lui-même, publiée par Léonard Gallois, 1 vol. 8°, avec 2 portraits l'un représentant Napoléon 1er. consul et le 2e. à son retour de l'île d'Elbe. Prix 3 fl. 78 cents, P.-B.

Dictionnaire géographique, de Vosgien, nouvelle édition, entièrement refondue, revue et corrigée avec le plus grand soin, etc., précédée d'un précis de géographie par J. D. Gougeon, sous-chef à la direction générale des postes, enrichie de 7 cartes, et de plusieurs planches représentant les pavillons des principales puissances maritimes, et les monnaies françaises et étrangères, 1 vol. 8°. br. Prix 3 fl. 31 cents, P.-B.

Le même relié en bas. tranche marbrée, reliure de Paris. Prix 4 fl. 2 cents, P.-B.

Satires de Juvenal, traduites par Dusaulx, membre de l'institut, 2e. édition, augmentée de notes et précédée de notices historiques sur la vie de Juvenal et sur celle de Dusaulx, par N. L. Achaintre, 2 vol. 8°. Paris 1826. Prix un fl. 18 c. P.-B.

Géographie du royaume des Pays-Bas et de ses colonies asiatiques, par M. Dewez, inspecteur des athénées et des collèges

dans les provinces méridionales, etc., 3e. édition, revue corrigée et augmentée. Bruxelles 1825, 1 vol. in-12. Prix 1 fl. 18 cents, P. B.

Le même libraire tient aussi un assortiment d'ouvrages de piété, sciences, littératures, voyages, éducation et classiques, suivis aux collèges et universités. Le tout aux conditions les plus avantageuses; ainsi qu'une belle collection de reliures soignées à Paris.

Les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent aussi chez M. Baufays, libraire, à Verviers.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Instruction publique.

Le jeudi 17 novembre 1825, à neuf heures précises du matin, un concours sera ouvert à Modave, dans l'une des salles du château, devant l'inspecteur du gme. district d'écoles et l'administration communale, pour le choix d'un instituteur à nommer dans cette commune. Les avantages attachés à la place, sont : 1°. Un logement pour l'instituteur, avec une salle d'école dans le même bâtiment et un petit jardin y attenant; 2. Une indemnité annuelle de 66 florins pour l'enseignement gratuit des indigens, et l'espoir d'obtenir la continuation du traitement de 200 florins sur le trésor, accordé précédemment à la commune, si l'instituteur à nommer mérite cette faveur; 3. Les rétributions des élèves. Les aspirans munis d'un brevet de capacité délivré par une commission provinciale d'instruction, devront se présenter au moins quinze jours avant le concours, à M. Toussaint, inspecteur du gme. district, à Huy, et lui remettre des certificats en due forme de bonne conduite civile, morale et religieuse, délivrés respectivement par Messieurs les bourgmestre et curé de leur domicile.

(679) Mardi 18 octobre 1825, aux deux heures de relevée, chez M. L. Leclerc, cabaretier, à Dison, le notaire soussigné procédera à l'adjudication définitive, d'un beau corps de ferme, situé à Husquet, près de Dison, consistant en bâtimens ruraux et six prairies, mesurant environ huit bonniers des P. B., appartenant au sieur Leporck, de Husquet et à Béatrix Rensoumet, de Dison.

S'adresser pour renseignements, au soussigné, à Dison.
(Signé), F. J. MARCK.

On demande une fille de quartier. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre ou à rendre la maison rue des Foulons, n°. 1047, ayant trois issues, deux caves, 8 pièces à feu, deux grands greniers, cour, remise, écurie pour huit chevaux, pompe et citerne. S'adresser à M. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n°. 248, à Liège.

Le sieur ROLAND, maître à danser, a l'honneur de prévenir ses élèves et autres amateurs de danse, qu'il ouvrira sa salle lundi prochain, 17 octobre; elle sera ouverte tous les jours depuis heures du soir, jusqu'à neuf, il est domicilié sur la place aux Chevaux, n°. 790.

Au magasin de soieries, à prix fixe, place derrière la Comédie, n°. 713.

J. LÉONARD, tenant ledit magasin, a reçu une forte partie d'étoffes de soie pour robes, qu'il vend prix de fabrique.

Son magasin est toujours fourni de levantine, gros de Naples, marceline, en couleurs des plus nouvelles, gilets, bas de soie, cravattes, schals longs et carrés, velours, étoffes de soie pour ornemens d'église; le tout de première qualité.

Une fille de boutique au fait du commerce, peut se présenter rue Neuvice, n°. 952.

La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place Saint-Denis N°. 743, a reçu un assortiment de belles toiles de Brabant de toute largeur, ainsi que superfine de 473, huile épurée et de navette, lin de Flandre, chandelles de Brabant et fromages d'Hollande; le tout de première qualité et au plus juste prix.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'université, MM. les curés et desservans résidant à Liège, que le 3^e trimestre de leur traitement est payable à son bureau tous les jours, fêtes et dimanches exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

La commission administrative des hospices civils de Liège informe qu'à sa séance du 10 courant, il ne lui a pas été fait de soumission pour la fourniture de 1180 livres des Pays-Bas de houblon 1^{re} qualité de la récolte de 1825 en quatre lots, dont un de 280 livres, et trois de 300 livres chacun. Les personnes qui voudront faire cette entreprise devront, au plus tard lundi prochain, avant midi, au secrétariat, où l'on peut voir le cahier des charges, remettre leur soumission qui devra être écrite sur papier timbré, et désigner en toutes lettres en argent des Pays-Bas le prix fixe de la livre.

N. B. Toute fraction autre que d'un demi-cent ne sera pas admise.

A vendre chez DUVIVIER, rue Velbruck, une superbe harpe de rencontre, de même qu'un forte piano à 5 octaves et deux pédales, par Winands, de Bruxelles.

(377) Immeubles à vendre par expropriation forcée.

Art. 1er. Une belle maison bâtie à neuf, avec cour, fournil, grange, écurie, étables de vaches, de brebis et de cochons, hangar, appendices et dépendances, le tout construit en pierres et briques, et couvert en chaume, à l'exception de la maison qui est couverte en ardoises, et situé au hameau de Terhagen, commune de Teuven.

Art. 2. Une autre petite maison, joignant la précédente, appendices et dépendances, construite en terre, pierres et bois, couverte en chaume.

Art. 3. Une beau jardin légumier, avec une petite pépinière d'arbres fruitiers, situé derrière la première maison, contenant environ trois perches.

Art. 4. Une prairie nommée prairie d'Assise, plantée de beaux arbres fruitiers, contenant environ cent cinquante perches 531 palmes.

Art. 5. Une autre prairie, nommée elle Eckbennet, contenant environ soixante-cinq perches 391 palmes.

Art. 6. Une autre prairie, nommée encore prairie d'Assise, et arborée de jeunes arbres fruitiers, contenant environ trente-cinq perches 965 palmes.

Art. 7. Une autre prairie arborée en partie d'arbres fruitiers, contenant environ cinq cent trois perches 732 palmes.

Art. 8. Une autre prairie, nommée Drachken, contenant environ cinquante perches 134 palmes.

Art. 9. Une autre prairie, nommée Gadenborn, contenant environ cent quatre-vingt-seize perches 174 palmes.

Art. 10. Une autre prairie, nommée Gaetenpersch, contenant environ trente-deux perches 696 palmes.

Art. 11. Deux pièces de terre labourable contigues, nommées Priasendrisch, contenant environ cent huit perches 987 palmes.

Art. 12. Une autre pièce de terre nommée Termitten, contenant environ quatre-vingt-seize perches 343 palmes.

Art. 13. Deux autres pièces de terre contigues, nommées Smettenberg, contenant environ soixante-cinq perches 391 palmes.

Art. 14. Deux autres pièces de terre contigues, nommées Smettenberg, contenant environ cent huit perches 987 palmes.

Art. 15. Une autre pièce de terre, nommée et située Indelangaage, contenant environ vingt-deux perches 15 palmes.

Art. 16. Une autre pièce de terre, nommée Cauwenberg, contenant environ quarante-quatre perches 30 palmes.

Art. 17. Une autre pièce de terre, située en lieu dit Saint-Hubertiborn, contenant environ vingt-cinq perches 620 palmes.

Art. 18. Une autre pièce de terre, nommée Guldendrad, contenant environ dix-neuf perches 182 palmes.

Art. 19. Deux autres pièces de terre contigues, nommées Wynansbrook, contenant environ soixante-cinq perches 391 palmes.

Art. 20. Trois autres pièces de terre contigues, nommées Wynansbrook, contenant environ cent quatre-vingt-six perches 174 palmes.

Art. 21. Une pièce de bois raspe, nommée Smittenberg, contenant environ quarante-trois perches 594 palmes.

Art. 22. Une autre pièce de bois nommée Bauwenheyde, contenant environ dix perches 899 palmes.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés en ladite commune de Teuven, canton d'Aubel, arrondissement de Verviers, province de Liège, et sont occupés par la partie saisie ci-après nommée.

La saisie de tous les immeubles ci-dessus a été faite par procès-verbal de Jean-Guillaume Bartholémy, huissier, demeurant à Aubel, le vingt-huit juin mil huit cent vingt-cinq, enregistré à Aubel le lendemain, transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le quatre juillet suivant, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le sept du même mois de juillet. Ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, portant date du 9 avril 1825, enregistré à Liège le quatre mai suivant, à la requête du Sr. Jean-Guillaume Baltus, cultivateur, demeurant en la commune de Montzen, sur Jean-Laurent Tychon, cultivateur, demeurant à Terhagen, commune de Teuven, canton d'Aubel, arrondissement de Verviers, province de Liège.

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement, 1^o à M. Jean-Guillaume Reul, mayor de la commune de Teuven, 2^o à M. Michel-Joseph Franssen, greffier de la justice de paix du canton d'Aubel, lesquels ont chacun visé l'original et recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de première instance, séant à Liège, le douze septembre mil huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin.

Maître Hubert-Nicolas-Joseph Vigoureux, avoué près ledit tribunal, demeurant rue Saint-Severin, n°. 714, à Liège, y a consenti pour 1825, le 14 mai dernier, 8^{me} classe, art. 334, occupe pour ledit Baltus, créancier saisissant.

H. VIGOUREUX, avoué.
Après trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le trente-un octobre mil huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin, sur la mise à prix de trois mille florins du royaume.

H. VIGOUREUX, avoué.